

## **PUPILLE DE L'ÉTAT : UN STATUT PRIVILÉGIÉ**

### **CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ÉTAT : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE**

#### **Session de 2 jours en visioconférence**

Cette formation de deux jours aborde concrètement l'ensemble des questions juridiques et pratiques concernant le statut de pupille de l'État, le fonctionnement de la tutelle, l'élaboration d'un projet de vie pour l'enfant et le rôle de chaque acteur jusqu'au jugement d'adoption ou la sortie du statut de pupille.

#### **OBJECTIFS :**

- *Appréhender le concept de filiation, d'autorité parentale, les besoins et d'intérêt supérieur de l'enfant*
- *Connaître le statut de pupille de l'État*
- *Comprendre les missions du Conseil de famille et la nécessaire synergie entre les différents acteurs garants de l'exercice des droits des personnes qui en bénéficient*
- *Identifier ce qui permet à chacun d'agir en toute légalité et d'être responsables ensemble pour garantir à chaque pupille la protection que lui offre son statut*
- *Reprendre la législation en vigueur et la rapprocher des pratiques propres au(x) Conseil(s) de famille représenté(s) en insistant sur la mise en œuvre et les difficultés d'interprétation rencontrées.*

#### **THEMES ABORDÉS :**

- Devenir pupille de l'État : quelles sont les conditions d'acquisition du statut
- Les organes et le fonctionnement de la tutelle des pupilles de l'État : rôle et prérogatives de chacun
- L'organisation du conseil de famille et la nécessaire collaboration entre les différents acteurs.
- L'enfant au cœur du dispositif : de sa connaissance à l'élaboration d'un projet de vie - son adoptabilité
- La recherche de parents
- L'utilisation de dispositifs permettant de créer du lien (tiers bénévole – parrainage)
- La sortie du statut de pupille

#### **MÉTHODOLOGIE :**

- Apports théoriques suivi d'échanges avec les participants
- Analyse de cas
- Mises en situation
- Remise de supports : des fiches techniques, des fiches pratiques
- Réponses aux questions des participants et utilisation de leurs propres situations.

#### **PUBLIC CONCERNÉ :**

- Les **membres de Conseils de famille** et **Tuteurs** des pupilles de l'État
- Les **travailleurs sociaux en charge de l'accompagnement des pupilles de l'État** et de leurs futurs parents ainsi que tous les acteurs de **l'Aide sociale à l'enfance**
- Les **membres de commissions d'agrément en vue d'adoption**
- Les **juristes**, les **psychologues**, les professionnels d'autres milieux (scolaire...)
- Les responsables **d'Organismes autorisés pour l'adoption (OAA)**

**FORMATEURS :**

- [Sylvie BLAISON](#) : Educatrice spécialisée, ancienne cheffe de service Adoption, DU Théorie de l'attachement, Formatrice
- [Bertrand MORIN](#) : Bertrand Morin, ancien directeur d'établissement et responsable du service ERF (Enfants en Recherche de Famille), médiateur, formateur
- [Nathalie PARENT](#) : Juriste et Médiatrice familiale, ancienne présidente EFA, Formatrice
- [Lise-Marie SCHAFFHAUSER](#) : Juriste et formatrice en droit de la Famille